



## AVIS PUBLIC

---

### ADOPTION DU BUDGET 2023 ET DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2023 - 2024 - 2025

---

**AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QUE**, conformément à la *Loi sur les cités et villes*, le Conseil municipal de la Ville de Chapais adoptera son budget 2023 ainsi que son Programme triennal des immobilisations (PTI) 2023-2024-2025 le **mardi 20 décembre 2022 à 19 h 40**, lors d'une séance extraordinaire qui se tiendra à la salle du conseil municipal située au 145, boulevard Springer à Chapais.

**SOYEZ ÉGALEMENT AVISÉ QUE** les délibérations des membres du conseil et la période de questions, tel que prévu par la Loi lors de cette séance, porteront exclusivement sur les sujets ci-haut mentionnés.

DONNÉ ET SIGNÉ à Chapais le 22<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2022.

Kate Kirouac  
Greffière